

Bordereau réservé aux entreprises de 250 salariés et +
à expédier avec le règlement et les pièces justificatives

1 IDENTITÉ ENTREPRISE

955201

Siret _____ Naf _____

Raison Sociale _____

Adresse du siège social _____

CP _____ Ville _____

Activité _____

Téléphone _____ Fax _____

Mail _____

Effectif moyen _____ Nbr. apprentis* présents au 31/12/14 _____

*à détailler en **4**

Cachet du cabinet comptable ou adresse de retour du reçu libératoire si elle est différente de celle indiquée ci-dessus.

2 CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

(0,44% départements 57,67,68)

A Masse salariale	x	TA 0,68 %	1		.00
		Déduction des frais de stage Plafonnée à 3% de 1	→	- à déduire	.00
		Bonus alternance voir 6 et 7	→	- à déduire	.00
		Subvention en matériel	→	- à déduire	.00
			1'	=	.00
A Masse salariale	x	CSA *%	2	+ à ajouter	.00
		(*)% Tx variable voir 6 et 8	3	=	.00
Total à payer			1' + 2		.00

3 PAIEMENT : cochez votre mode de paiement (date limite paiement 28.02.2015)

Par virement sur le compte **ASP**
BNP - PARIS ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
IBAN FR76 3000 4003 7500 0270 7763 397
BIC BNPAFRPPAA

Par chèque à l'ordre de **ASP**

Numéro : _____

Banque : _____

MONTANT DU PAIEMENT
(arrondi à l'euro)

3 **.00€**

- Mettre le SIRET en 1^{er} dans l'intitulé (Si absent, risque de rejet)
- Joindre la copie de l'avis de virement

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à : _____ le : _____ Signature obligatoire : _____

Bordereau réservé aux entreprises de 250 salariés et +
à expédier avec le règlement et les pièces justificative

INFORMATIONS TAXE D'APPRENTISSAGE

HABILITATION ÉCOLE 01 79 71 19 47
INFORMATION JURIDIQUE 01 79 71 19 20
FAX 01 79 71 19 22

ASP
TSA 94444
92126 MONTRouGE CEDEX

ADRESSE DE RETOUR

4 Concours Financier Obligatoire (CFO)

Nom et prénom de l'apprenti présent au 31/12/14	Nom et adresse du CFA (Centre de Formation d'Apprentis)	Intitulé et /ou section de la formation	Date de fin de contrat

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LES COPIES DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Contrats d'apprentissage / conventions de partenariat
- Conventions de stage

5 Demande de subventions écoles et CFA (sous réserve de publication sur les listes de Préfecture)

Nom	Adresse, Code Postal et Ville	Commentaires

6 CALCUL DU TAUX D'ALTERNANCE

☞ Déterminez l'effectif moyen d'alternants

Effectif moyen de l'entreprise

EM

Salariés présents au 31 décembre 2014

TYPE DE CONTRAT	NOMBRE DE CONTRATS	NOMBRE DE MOIS AU 31/12
Professionalisation		+
Apprentissage		+
V.I.E		+
C.I.F.R.E		+
Effectif alternants		=

LEGENDE	
EM	Différent du nombre de salariés au 31.12.2013. (comme défini à l'article L1111-2 du Code du Travail)
EMA	Effectif moyen des jeunes en contrats d'apprentissage professionnalisation VIE et CIFRE.
% d'alt	% exprimant le rapport entre EMA et EM de l'entreprise

EMA divisé par 12 =

EMA

EMA

divisé par

EM

x100 =

% d'alt

7 CALCUL DU BONUS D'ALTERNANCE

art.L6241-8-1 C.Tr.

NOUVEAU

Si votre % d'alt est > à 4% vous pouvez bénéficier d'une créance (déduction)

____% qui dépasse le
seuil de 4%, dans la
limite de 6%

X

EM

X

400€

=


Montant bonus
alternance

€

Veillez reporter le montant obtenu dans la case « Bonus alternance » dans la première page du bordereau, cadre **2** CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

8 Déterminez le taux de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Art. 230 H Code Général des Impôts - fixe le seuil d'alternants à 4% dans les entreprises de 250 salariés et +

% de l'alternant	Taux de la CSA MÉTROPOLE	Taux de la CSA ALSACE
< de 1% de l'EM	0,4 % de la MS	0,208 % de la MS
< de 1% de l'EM (2000 salariés et plus)	0,6 % de la MS	0,312 % de la MS
≥ 1% alt < 3% de l'EM	0,1 % de la MS	0,052 % de la MS
 ≥ 3% alt < 4% de l'EM	0,05 % de la MS	0,026 % de la MS
≥ 4% alt < 5% de l'EM	-	-

Si vous êtes entre 3% et 4% d'alternants, vous pouvez être exonéré du paiement de la CSA à condition que :



Notre entreprise enregistre individuellement une progression d'au moins 10% de son effectif d'alternants de l'année d'imposition par rapport à l'année précédente. La progression des effectifs entre les deux années concerne UNIQUEMENT les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Effectif alternants 2014 [] } Progression >= à 10% = exonéré OUI [] NON []
Effectif alternants 2013 [] }

OU



Notre entreprise a connu une progression de l'effectif annuel moyen en alternance et relève d'une branche couverte par un accord prévoyant au titre de l'année une progression d'au moins 10 % du nombre de salariés en alternance dans les entreprises de deux cent cinquante salariés et plus et justifiant, par rapport à l'année précédente, que la progression est atteinte dans les proportions prévues par l'accord au titre de l'année considérée.

N° / référence de l'accord de branche

Effectif alternants 2014 [] } Progression = exonéré OUI [] NON []
Effectif alternants 2013 [] }

Nom []

Fonction []

Cachet de l'entreprise :

Signature obligatoire :